

troverses entre les libres-penseurs et les apologistes de l'histoire sainte. Le texte est formel; les Israélites prennent leur revanche de leur longue servitude et se font payer leur travail, d'après l'ordre même d'un Dieu juste et rémunérateur¹... De nos jours, il est d'usage d'insister sur ce que les Israélites n'ont pas *emprunté* ces objets, mais qu'ils les ont *demandés* et que les Égyptiens les ont *donnés* de bon cœur et non *prêtés*. Le texte, chap. XII, 36, semble pourtant nous autoriser à y voir autre chose².

Le texte, chap. XII, 36, dit que les Égyptiens consentirent à la demande des Israélites, ce qui n'est pas la condamnation du procédé des Hébreux. Michaelis, dans son *Droit mosaïque*³, veut justifier ces derniers par le droit de la guerre, en s'appuyant sur ce principe du droit romain : *Quæ res hostiles apud nos sunt, non publicæ sed occupantium fiunt*⁴. Mais le texte ne nous parle point du droit de guerre. Beaucoup d'interprètes observent, non sans raison, que ce fut un don, non un prêt que les Égyptiens firent aux Israélites⁵. Les Égyptiens ne cédèrent, il est vrai, leurs objets précieux que sous l'impression de terreur causée par la dernière plaie; toutefois il est juste d'observer que les fugitifs laissaient en compensation, derrière eux, beaucoup de biens qu'ils ne pouvaient emporter, et qu'ils avaient cependant des droits à quelque compensation, après tout ce qu'ils avaient fait pour les habitants de la vallée du Nil.

¹ Gen., xv, 14.

² Ed. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. II, p. 11.

³ Michaelis, *Mosaïches Recht*, p. 179-180.

⁴ L. 51, § 1, D., *De acquirendo rerum dominio*.

⁵ Exod., III, 21; XI, 3.

CHAPITRE II.

DES RÉPÉTITIONS CONTENUES DANS LES QUATRE DERNIERS LIVRES DU PENTATEUQUE.

Les rationalistes n'attaquent pas seulement au nom de la vraisemblance les faits racontés dans les quatre derniers livres du Pentateuque; ils prétendent encore en ébranler la crédibilité en s'appuyant sur les répétitions contenues dans la narration mosaïque. Voici ce que dit M. Reuss :

En parcourant les récits de l'histoire sainte des Israélites, on ne peut manquer d'être frappé des innombrables répétitions qu'on y rencontre. Elles se présentent quelquefois comme de simples doubles emplois des mêmes matériaux, dont on n'entrevoit pas la raison d'être; plus souvent cependant elles constituent des contradictions patentes, ou du moins elles se distinguent par des modifications telles, que les deux formes se refusent à toute combinaison¹.

Nous allons montrer que ces contradictions n'existent pas. Il nous sera, il est vrai, impossible d'entrer dans la discussion de toutes les menues répétitions de détail

¹ E. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 39.

qui ont été plus ou moins relevées par les critiques; ce travail serait interminable et aussi fastidieux qu'inutile; mais nous n'omettons la discussion d'aucune répétition importante. Relativement à celles que nous n'étudierons pas *ex professo*, contentons-nous d'observer que, si plusieurs d'entre elles sont réelles, elles s'expliquent sans peine par la manière même dont a été rédigé le Pentateuque et dont la loi a été donnée. M. Reuss en convient, quoique dans son système et en cherchant à s'appuyer sur d'autres raisons, il nie l'origine mosaïque de la loi: « On pourrait admettre, dit-il, que dans un espace de temps qui n'a pas laissé d'être assez long, mainte prescription a pu être inculquée itérativement, ou bien changée selon les besoins du moment, ou par suite d'une appréciation plus exacte des moyens d'exécution ¹. » « Sans doute rien n'empêche qu'un livre composé par un seul auteur ne contienne des répétitions, » dit aussi M. Kuenen ². En effet, dans toutes les littératures, on trouve des histoires renfermant des répétitions, quelquefois fort nombreuses, comme, par exemple, la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly. Les redites ne prouvent donc rien par elles-mêmes; ce n'est que de la manière dont elles sont présentées qu'on

¹ *L'histoire sainte et la loi*, t. 1, p. 126. M. Reuss rejette l'idée que les derniers livres du Pentateuque aient été rédigés comme un journal, par la raison qu'il y a une lacune de 38 ans, *ibid.*, p. 126-128. Comme si un journal ne pouvait être authentique qu'à la condition de ne pas contenir de lacunes, même quand il n'a rien d'important au gré de l'auteur à enregistrer!

² Kuenen, *Histoire critique de l'Ancien Testament*, Paris, 1866, t. 1, p. 24.

pourrait tirer des arguments contre la véracité de l'historien.

Examinons donc les répétitions principales que font valoir les critiques. Nous observerons tout d'abord qu'elles sont en réalité peu nombreuses dans les quatre derniers livres du Pentateuque. Les incrédules sont parvenus, en les comptant bien, à en trouver de quatre à cinq ¹, et ce chiffre est exagéré, parce qu'ils regardent à tort, comme des répétitions, des faits analogues qui se sont passés dans des circonstances et à des époques diverses ².

Le premier fait qu'on prétend être raconté deux fois dans l'Exode, c'est celui de la double apparition divine dans laquelle le Seigneur ordonne à Moïse de délivrer son peuple de la servitude d'Égypte ³. Or, il suffit de lire attentivement les deux récits pour se convaincre que la critique se trompe en les confondant ensemble. En effet, elles ne se passent pas dans le même lieu: celle-ci au Sinaï, celle-là en Égypte. De plus, elles ne sont pas accompagnées des mêmes circonstances. Dans la terre de Madian, Dieu se manifeste « du milieu du

¹ Plus huit minuties. Knobel, *Das Buch Numeri, Kritik des Pentateuchs*, à la fin du volume, Leipzig, 1861, p. 497 et suiv. Les critiques plus récents en comptent moins encore; Bleek, *Einleitung in das Alte Testament*, 1865, p. 217; Kuenen, *Histoire critique de l'Ancien Testament*, p. 24 et suiv.

² Nous trouvons aussi dans les Évangiles des faits qui se sont reproduits deux fois d'une manière plus ou moins semblable, sans qu'ils soient pour cela moins historiques, tels que la double multiplication miraculeuse des pains opérée par Notre Seigneur. Matth., xiv, 14-21; xv, 32-38.

³ Exod., iii et vi.

buisson ardent; » dans la vallée du Nil, il n'y a rien de semblable. Elles sont aussi distinctes que deux événements dont l'un est la suite de l'autre, car la seconde présuppose la première; sans la première, on ne s'expliquerait pas comment Moïse a quitté le désert pour revenir en Égypte, d'où il s'était autrefois enfui. La raison de son voyage nous est donnée par la vision de l'Horeb. Le Seigneur en disant à son envoyé : « Tu verras ce que je ferai au Pharaon, » nous fait entendre qu'une première démarche infructueuse a été tentée auprès de ce monarque; en lui répétant : « Je suis Jéhovah, mon nom est Jéhovah, » il nous montre qu'il lui a expliqué auparavant ce qu'était ce nom auguste. La remarque que les Israélites « n'écoutèrent point Moïse à cause de leur angoisse et de leur dure corvée » implique aussi que leur oppression s'est aggravée, car leur angoisse même était auparavant pour eux un motif de prêter l'oreille à celui qui leur parlait de délivrance; c'est parce que ses suggestions n'ont servi qu'à rendre leur état plus déplorable qu'ils ne veulent plus maintenant l'écouter.

Mais, insistent les critiques incrédules, Moïse, dans les deux récits, donne la même raison pour décliner la mission divine, savoir qu'il « est incirconcis des lèvres, » c'est-à-dire sans éloquence. Qu'il ait allégué cette excuse une première fois, cela se comprend; qu'il l'ait répétée une seconde fois, lorsque son frère Aaron lui a été donné pour lui servir d'interprète, cela est tout à fait invraisemblable.

Les rationalistes tirent de cette circonstance une conclusion trop générale, alors même que leur rai-

sonnement serait juste. Dès que les deux faits sont distincts, il en résulterait tout au plus que cette particularité a été ajoutée mal à propos, et l'on ne serait pas en droit d'en inférer que les deux apparitions n'en font qu'une. Mais il est bien facile de s'expliquer pourquoi Moïse répète une excuse qu'il avait déjà donnée : c'est qu'il la jugeait bonne. La mission dont il était chargé était difficile, pénible, dangereuse; il était donc naturel qu'il regimbât pour l'accepter, et, dans des cas pareils, à qui n'arrive-t-il point de redire les mêmes raisons? Celle de Moïse était fondée, Dieu le reconnaît, puisqu'il lui donne son frère comme porte-parole, mais malgré le secours d'Aaron, l'envoyé divin ne devait-il pas penser que l'impossibilité de parler lui-même était un obstacle de plus à l'accomplissement de son œuvre, parce qu'il vaut mieux pouvoir parler soi-même que de se servir de la bouche d'autrui? Ce détail n'est donc nullement concluant. De plus, Moïse insiste là-dessus parce qu'il veut montrer clairement à son peuple que ce n'est qu'à son corps défendant et malgré lui qu'il a accepté une mission devenue pour lui la source de tant de déboires et de chagrin.

Une autre répétition, s'il fallait en croire les critiques, se rencontrerait dans le livre des Nombres qui rapporterait un fait déjà relaté dans l'Exode¹. Dans ce dernier livre, Jéthro conseille à son gendre de ne plus juger lui-même tous les différends qui s'élèvent parmi le peuple, mais de remettre ce soin à des hommes prudents et sa-

¹ Num., xi, 9-17; Exod., xviii. — Knobel, *Numeri*, p. 498.

ges, se réservant seulement pour lui les cas graves et importants. Moïse suit ce conseil. Plus tard., se sentant accablé de nouveau par le poids des affaires qui lui restent encore à traiter, le législateur d'Israël prend, sur l'ordre de Dieu, soixante-dix aides, nous disent les Nombres. Ces soixante-dix aides, d'après la critique, ne sont que les hommes sages dont avait parlé Jéthro.

Il faut être aveuglé comme l'est le rationalisme, pour confondre deux faits aussi distincts. Ils se passent en des temps différents, le premier peu après la sortie d'Égypte, le second un an plus tard. L'occasion n'est pas la même. Dans l'une, c'est l'arrivée inopinée de Jéthro qui, témoin des affaires trop nombreuses que Moïse doit juger pendant une journée entière, engage son gendre à s'adjoindre des juges. Dans l'autre, Jéthro ne figure en rien; ce qui amène l'institution des soixante-dix auxiliaires de Moïse, ce n'est pas la surcharge des causes judiciaires, c'est une sédition causée par le dégoût qu'éprouve le peuple pour la manne. Les Israélites, fatigués de cette nourriture, toujours la même, réclament à grands cris de la viande. Moïse, ne pouvant plus supporter les murmures toujours renaissants de ceux qu'il a tirés de l'Égypte, demande à Dieu de le délivrer du fardeau. Le Seigneur n'accède point à sa prière, mais, pour le soulager, il donne une partie de son esprit « à soixante-dix vieillards d'Israël. » Aucun de ces détails contenus dans le livre des Nombres ne se lit dans l'Exode. Les deux épisodes sont donc complètement différents.

Le troisième fait qu'on assure être raconté deux fois,

c'est celui des murmures du peuple contre Moïse, et de l'envoi des cailles, à cause de la disette de vivres. Il s'agit bien chaque fois de murmures et de l'envoi des mêmes oiseaux, mais en deux circonstances et à deux époques tout à fait différentes. La première fois, c'était « le quatrième jour du second mois, après la sortie d'Égypte, » dans le désert de Sin, « qui est entre Élim et le Sinaï, » et le peuple se plaint, parce qu'il n'a rien à manger, tandis que « en Égypte, il s'asseyait devant des pots remplis de viande et il mangeait du pain à satiété¹. » Dieu lui envoya des cailles le soir même et la manne le lendemain. — Dans le second envoi de cailles, plus d'une année s'est écoulée depuis la sortie d'Égypte². La scène se passe dans le désert de Pharan, non dans celui de Sin³. Le peuple ne murmure point, parce qu'il manque de vivres, comme la première fois, mais parce qu'il est dégoûté de la manne. « Nos yeux ne voient que de la manne!... Qui nous donnera à manger de la viande? » Dieu leur envoie une telle abondance de cailles qu'ils en ont non seulement pour un repas, ainsi que cela était arrivé dans le désert de Sin, mais pour un mois entier⁴. Peut-on imaginer deux faits mieux distincts? Nous savons d'ailleurs que les passages de cailles sont à peu près réguliers dans la péninsule du Sinaï⁵.

¹ Exod., xvi, 1-15.

² Num., x, 11.

³ Num., x, 12.

⁴ Num., xi, 4-6.

⁵ Num., xi, 19-20.

⁶ Voir *La Bible et les découvertes modernes*, 5^e édit., t. 1, p. 466-467.

Elles émigrent généralement en mars et avril. Aujourd'hui on en fait l'objet d'un commerce assez considérable. On les capture en grandes masses en Égypte à l'aide de filets; on les transporte vivantes dans des cages à Marseille et de là à Londres où les Anglais s'en nourrissent comme autrefois les Israélites au Sinai¹.

La quatrième répétition que la critique signale dans les derniers livres du Pentateuque est la suivante : Dieu irrité des murmures continuels du peuple veut le faire périr par la peste. Moïse intercède pour ses frères et obtient la grâce qu'il sollicite, à cette restriction près : « Tous les hommes qui ont vu ma gloire et les signes que j'ai faits, qui m'ont tenté déjà à dix reprises et n'ont pas obéi à ma voix, ne verront pas la terre que j'ai juré à leurs pères (de leur donner)². » Caleb seul est excepté de cet arrêt de mort. Les paroles qu'on vient de lire sont adressées à Moïse. Le Seigneur veut qu'elles soient rapportées au peuple et il ordonne à Moïse et à Aaron de le faire. Pour cela, il leur répète à tous les deux sa sentence, mais en spécifiant davantage : « Dis-leur :... C'est dans ce désert que seront ensevelis vos corps. Tous ceux qui avez été dénombrés depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, et qui avez murmuré contre moi, vous n'entrerez point dans la Terre,... excepté

¹ Voir *Le Monde*, 7 avril 1887. — A Alexandrie, on les prend très aisément au moment de leur passage, à cause de leur fatigue, et elles sont si nombreuses qu'on en trouve partout. Les Lazaristes nous ont raconté dans cette ville qu'elles entraient jusque dans leur église où l'on n'avait guère qu'à les ramasser.

² Num., xiv, 22-23.

Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun, etc.¹. » Nous avons ici une répétition, il est vrai, mais elle est motivée et naturelle. Outre les détails nouveaux qu'elle ajoute, elle a pour but de faire sentir plus vivement aux Hébreux l'indignité de leur conduite et de leur montrer que le châtement dont le Seigneur les menace est inévitable.

Les critiques citent encore² comme étant raconté deux fois, une fois dans l'Exode et l'autre dans les Nombres³, le miracle de l'eau miraculeuse. Le peuple se plaint dans ces deux endroits du manque d'eau et Moïse leur en procure surnaturellement en frappant un rocher. Pour les rationalistes, c'est un seul et même miracle.

Quoi d'étonnant d'abord que les Israélites aient manqué deux fois d'eau dans un désert aride; que ceux qui souffraient de la soif aient murmuré la seconde fois comme la première, et que Dieu ait opéré un miracle semblable dans deux occasions pareilles? Du reste, quelle que soit l'analogie de ce double prodige, le texte sacré nous montre parfaitement qu'il s'agit de faits très distincts. L'un se passe près de Raphidim, l'autre à Cadès. Ici Moïse, hésitant dans sa foi, frappe le rocher de deux coups; là, d'un seul, sans aucune défiance. Le rocher près de Raphidim s'appelait Horeb; celui de Cadès n'a

¹ Num., xiv, 28-30.

² Knobel, *loc. cit.*, p. 498; Kuenen, *loc. cit.*, p. 36; Schenkel's *Bibellexicon*, t. iv, p. 127; Bleek, *loc. cit.*, p. 218; Winer, *Realwörterbuch*, art. *Meriba*; H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israel*, t. II, p. 199; E. Reuss, *L'histoire sainte et la loi*, t. I, p. 44.

³ Exod., xvii, 1-7; Num., xx, 1-13.

point de nom; ce dernier endroit reçut le nom de *Meribâh* en mémoire de l'événement qui s'y était accompli; le premier avait été appelé *Massâh Meribâh* ou *Tentation de la Contention*. Les deux dénominations se ressemblent, mais c'est parce qu'elles sont significatives et qu'elles rappellent ce qui s'est passé en ces lieux. Il y a deux Meribâh, dans des endroits différents de la péninsule du Sinaï, parce qu'il y a eu deux séditions populaires dans la péninsule du Sinaï; comme il y a plusieurs Villefranche dans notre pays, parce que plusieurs villes jouissaient en effet autrefois du privilège de la franchise.

Enfin la dernière répétition que les critiques relèvent comme importante, c'est celle des deux cantiques de Moïse dans le Deutéronome¹. — Comment peut-on confondre ensemble deux poèmes, dont l'un chante les grandeurs de Dieu, bienfaiteur de son peuple, et dont l'autre bénit chacune des tribus d'Israël, comme l'avait fait Jacob mourant? C'est ce qu'on a de la peine à s'expliquer.

Il faut donc vraiment tout le parti pris du rationalisme pour recourir à de telles objections contre la véracité du Pentateuque. Ses adeptes reprochent aux croyants d'appuyer leur foi sur des arguments sans valeur. Que font-ils donc eux-mêmes, et qu'il serait facile de rétorquer contre eux le reproche! Ce n'est qu'en se déclarant satisfait des analogies les plus superficielles qu'on peut accepter les rapprochements établis par les

¹ Deut., xxxii et xxxiii; Knobel, *loc. cit.*, p. 498.

exégètes libres-penseurs entre les faits que nous avons rapportés. Nous avons discuté toutes les prétendues contradictions qu'ils signalent comme importantes. Chacun a pu se convaincre que tous les événements qu'on dit rapportés deux fois d'une manière contradictoire sont aussi distincts par le temps, le lieu et les circonstances que le sont, par exemple, deux victoires de Napoléon I^{er}, où l'on retrouve certains traits communs, mais que personne cependant ne s'avise de confondre ensemble. Knobel et d'autres après lui ont considéré néanmoins cet argument comme décisif. Il est vrai qu'ils se contentent d'énumérer les répétitions, sans entrer dans aucun détail. Knobel a réussi de la sorte à remplir toute une page du catalogue de ces doublets¹. Ce catalogue peut produire de l'impression sur ceux qui ne vérifient pas les textes, mais non sur ceux qui les lisent et les comparent. Les répétitions sur lesquelles s'appuient les critiques incrédules pour combattre la crédibilité du Pentateuque, ou bien ne sont pas de véritables répétitions, ou bien ont leur raison d'être, soit dans les circonstances où elles ont été faites, soit dans le but que se proposait l'auteur sacré.

¹ Knobel, *Numeri*, 1861, p. 497-498. Les prétendues répétitions qu'il cite, en sus de celles que nous venons de discuter, sont insignifiantes et il les appelle lui-même « kleinere Angaben. » P. 498. On peut voir à leur sujet l'*Archivio di letteratura biblica*, t. II, 1880, p. 321-323.